



N°Tahiti 007351

BP 154 – 98733 PATIO TAHAA

Tél : +(689) 40608080 – Fax +(689) 40656237

DELIBERATION MUNICIPALE

N° 59 / 2025 du 4 juillet 2025

Réf : AP/2025/AM

**Aproouvant la prise en charge des frais liés à la mission de souveraineté
« TAAMURAA » du 25 mai au 07 juin 2025.**

LE CONSEIL MUNICIPAL DE TAHAA

Date de convocation : 27/06/2025

Date de séance : 04/07/2025

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-cinq à la date du Vendredi quatre du mois de juillet, **Le conseil municipal de TAHAA**, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TAHAA en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Madame Patricia AMARU.

NOMBRE D'ELU EN EXERCICE	29	Nom – Prénom	Au moment du débat et du vote					
			Présents	Absent	Procurat° à			
Présents	17	AMARU Patricia	Maire de TAHAA	X				
Procurations	09	DOOM Robert	1er Adjoint	X				
Absents	03	KONG FOU Noéline	2ème Adjoint	X				
INDICATION SUR LE RESULTAT DU VOTE		PATERE Athanase	3ème Adjoint		BENNETT Maima			
Votants	26 dont 09 pouvoirs	TETUANUI Nina	4ème Adjoint		BOU KAN SAN Jocelyne			
Pour	26 dont 09 pouvoirs	NATUA Augustin	5ème Adjoint		AMARU Patricia			
Contre	00	MAHANORA Moea	6ème Adjoint	X				
Abstention	00	ROBSON Christian	7ème Adjoint	X				
La délibération est approuvée à 26 VOIX dont 09 POUVOIRS	« ACTE RENDU EXECUTOIRE »	MARUAE Mata	8ème Adjoint	X				
		NAORE Ahimana	Maire délégué de Hipu		MAHANORA Moea			
		RUPEA Terii	Maire délégué de Faaaha		HIOE Myrna			
		TAMA Marc	Maire délégué de Haamene	X				
		TEROROHAEPA Mariano	Maire délégué de Vaitoare	X				
		HAHE Joël	Maire délégué de Poutoru		ROBSON Christian			
		BENNETT Maima	Maire délégué de Tiva	X				
		BOU KAN SAN Jocelyne	Maire délégué de Tapuamu	X				
		MANEA Pierre	Maire délégué de Patio		X			
		MAMA Antonio	Conseiller municipal	X				
		TEROROIRIA Martial	Conseiller municipal	X				
		TEUIRA Maina	Conseillère municipale	X				
		CHU Sylvain	Conseiller municipal	X				
		TAMAEHU Pascal	Conseiller municipal	X				
		TAAREA Raymond	Conseiller municipal		X			
		HIOE Myrna	Conseillère municipale	X				
		ATGER-HOI Teumere	Conseillère municipale		TAMAEHU Pascal			
		TERAIARUE Tevahiarii	Conseiller municipal		X			
		TOHUHUTOHETIA Abel	Conseiller municipal		MAO Nathalie			
		MAO Nathalie	Conseillère municipale	X				
		DEBEUF June	Conseillère municipale		TEROROHAEPA Mariano			
					Totaux :	17	03	09

- Ayant été convoqué et le quorum ayant été atteint ;
- Sous la présidence de Madame AMARU Patricia, Maire de la Commune de TAHAA ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la lettre N°4271/ARM/COMSUP-FAPF/DIV-OPS/J3T/NP du 16 mai 2025 ;

Considérant que le régiment d'infanterie de marine du Pacifique – Polynésie (RIMaP-P), dans le cadre des missions de présence des forces armées en Polynésie française (FAPF) menées en lien avec le haut-commissariat,

a déployé un détachement de 21 soldats sur la commune de Tahaa du 25 mai au 07 juin 2025 pour concrétiser les projets définis lors de la reconnaissance « TERAMAI » du mois d'avril 2025 ;

Considérant qu'il est proposé à l'assemblée délibérante de prendre en charge les frais liés au déplacement (transports et repas) des 21 soldats en mission dans la commune de Tahaa du 25 mai au 7 juin 2025.

Après en avoir délibéré, en sa séance du 4 juillet 2025 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La prise en charge des frais liés au déplacement des 21 soldats du régiment d'infanterie marine du Pacifique (transports et repas) est autorisée à compter de la publication de la présente délibération.

Article 2 :

Les dépenses afférentes seront inscrites au budget principal.

Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le Maire, la directrice générale des services et le trésorier des Iles sous le vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

« ACTE RENDU EXECUTOIRE »
Après envoi au Haut-Commissariat
Pôle de contrôle de légalité
Le 08/07/2025
Et publication du 08/07/2025
Avec date d'effet le 08/07/2025
Le Maire de TAHAA

Mme Patricia AMARU



Fait à TAHAA, le 4 juillet 2025

Le Maire de TAHAA

Mme Patricia AMARU

